

REGLES DE DESENFUMAGE

SKYDÔME®		ERP						
Réglementation	A désenfumer	A vérifier	Méthode	A partir de	A faire	Cantons	A savoir	Divers
Règlement de sécurité : arrêté du 25 Juin 1980 Articles DF1 à DF10 Inklus l'arrêté du 22 Mars 2004	Escaliers enclouonnés	Dispositions particulières à chaque type et catégorie	Application IT246	A partir de R+1	Exutoire 1m² SGO ou châssis 1m² SL au dernier niveau		Pas de fusible thermique	DENFC (exutoires) marqué CE selon les critères français : Type B SL 250 ou 500 (entre 400 et 800m altitude) T00 /B300 Présence d'1 fusible (sauf interdiction) Commandes NF, installés selon la NFS 61 932
	Circulations horizontales	Les dispositions particulières à chaque type et catégorie	Application IT246	A partir de 30 ml sauf locaux à sommeil	10 dm² par UP alterné introduction extraction tous les 10 ml		1 exutoire pour 300 m²	
	Grands volumes 1ère à 4ème catégorie	Dispositions particulières à chaque type et catégorie	Application IT246	Locaux supérieurs à 300m² ou 100m² aveugles ou sous-sol	Local < 1000m² : 1/200 SUI limitable à 1000 x alpha Local > 1000m² : = S x alpha avec mini S 1000m²	Cantonement de 1600 m² à partir de 2000 m² Maxi 60 m de longueur	Bizone à partir de 500 m² Pas de commande accès 0 SSI A et B	
	Grands volumes 5ème catégorie	Dispositions particulières à la 5ème catégorie	PE 14	Locaux supérieurs à 300 m² ou 100 m² aveugles ou sous sol	S x 1/200 ème de SUI	Cantonement de 1600 m² à partir de 2000 m² Maxi 60 m de longueur		

SKYDÔME®		BATIMENT INDUSTRIEL						
Réglementation	A désenfumer	A vérifier	Méthode	A partir de	A faire	Cantons	A savoir	Divers
Code du travail article R4216-13 du 5 Août 1992	Cages d'escalier		Application IT246	A partir de R+1	Exutoire 1m² SGO dernier niveau			dito ERP
	Circulations	SANS OBJET						
	Grands volumes		Règle rapide	Locaux supérieurs à 300 m² ou 100m² aveugles ou sous sol	1% SGO dont au moins 0,5% SUI	Cantonement de 1600 m² à partir de 2000 m² Maxi 60 m de longueur	Bizone à partir de 500 m² 1 DENFC pour 300 m²	
ICPE (arrêté DRIRE)	Grands volumes	Rubrique du classement et arrêté type ou préfectoral	Selon arrêté	Selon arrêté	Selon arrêté (souvent 2% SUI)	Canton maxi de 1600 m² ou 1650 m² (rubrique 1510) Maxi 60 m de longueur	Possibilité d'exigence d'une double commande	DENFC dito ERP 1 thermo fusible par appareil
Règle Apsad R17 (droit privé) Installateurs certifiés par le CNPP	Cages d'escalier et circulations	Application des textes réglementaires adaptés (IT 246 / code du travail / bâtiment d'habitation)						
	Grands volumes	Réglementation applicable	Selon réglementation applicable	Locaux supérieurs à 300 m² ou 100 m² aveugles ou sous sol	Selon réglementation applicable	Cantonement de 1600 m² à partir de 2000 m² Maxi 60 m de longueur	Bizone à partir de 500 m² 1DENFC pour 300 m²	1 thermo fusible par DENFC 20% amenées d'air asservies

SKYDÔME®		BATIMENT HABITATION A USAGE COLLECTIF						
Réglementation	Classement	Nb étages	A désenfumer	Besoin cage	Commande	Matériel	DAD	Divers
Code de la construction arrêté du 31 janvier 1986	1ère famille	R+1 maxi	Pas d'obligation					
	2ème famille	R+3 maxi	Cage escalier	1 m² SGO	Rez de chaussée, réservée aux pompiers	Matériel NF installé selon la NFS 61 932	NON	
	3ème famille A*	R+7 maxi	Cage escalier	1 m² SGO			OUI	
	3ème famille B	h plancher dernier niveau maxi 28ml	Cage escalier et circulations	1 m² SGO			NON	
	4ème famille	h plancher dernier niveau maxi 50ml	Cage escalier et circulations	1 m² SGO			NON	
	IGH	h plancher dernier niveau + de 50ml	Cage escalier et circulations	1 m² SGO	Au PC sécurité	NON	Fusible interdit	

*3 Conditions à remplir pour être 3ème famille A :
La distance entre porte d'escalier et logement est inférieure ou égale à 10ml - 7 étages sur Rez de Chaussée
Logement dernier niveau atteignable par voie d'échelle pompier